SAMSUNG

Du 6 juillet au 30 septembre 2017

Distinguez-vous



Galaxy S7 edge | S7

Jusqu'à remboursés* pour l'achat ou la location d'un Samsung Galaxy S7 ou S7 edge



* Voir modalités de l'offre au verso ou sur **www.samsung.com/fr/promotions.** DAS Galaxy S7 : **0,406 W/Kg** / DAS Galaxy S7 edge : **0,264 W/Kg** . Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques. La règlementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2W/kg pour une utilisation à l'oreille. Visuels non contractuels. Écrans simulés.



COMMENT PARTICIPER À L'OFFRE « SAMSUNG - DISTINGUEZ-VOUS »

- Du 6 juillet au 30 septembre 2017 inclus. Samsung vous rembourse jusqu'à 70€ pour l'achat ou la location d'un Samsung Galaxy 57 ou 57 edge (tous modèles, tous coloris).
- Pour les consommateurs (1): une seule participation et un seul produit par personne résidant en France (Corse et DROM-COM compris) ou à Monaco (même nom, même prénom, même adresse), ou par RIB/RICE (un même RIB/RICE ne sera accepté qu'une seule fois par opération).
- Pour les professionnels (2): une seule participation et jusqu'à 10 produits (apparaissant sur une seule preuve d'achat) par RIB (un RIB/RICE ne sera accepté qu'une seule fois par opération) ou par personne physique ou morale justifiant d'une activité professionnelle (même justificatif), n'ayant pas vocation à revendre les produits achetés. Le siège social doit se situer en France (Corse et DROM-COM compris) ou à Monaco et l'effectif doit être de moins de 100 salariés. Voir les conditions dédiées sur www.samsung.com/fr/promotions.
- Offre valable en France métropolitaine, Monaco, DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et COM zone euro uniquement (Saint-Pierre-et-Miguelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin)^[3], et non cumulable avec toute offre en cours portant sur les mêmes produits,
- En aucun cas le montant de votre remboursement ne pourra excéder le prix d'achat du (ou des) produit(s) éligible(s) à l'offre (prix indiqué et acquitté survotre preuve d'achat) ou le montant versé à la commande (montant indiqué et acquitté survotre preuve de location) dans le cas d'une location.
- Offre valable uniquement sur les produits neufs et non reconditionnés.
- Offre valable dans la limite des stocks disponibles.

· Vous êtes un consommateur:

Achetez ou louez, entre le 6 juillet et le 30 septembre 2017 inclus, votre Samsung Galaxy S7 ou S7 edge (tous modèles, tous coloris).

· Vous êtes un professionnel:

Achetez, entre le 6 juillet et le 30 septembre 2017 inclus, votre (ou vos) Samsung Galaxy S7 ou S7 edge (tous modèles, tous coloris). Attention, tous les produits achetés devront apparaître sur la même preuve d'achat, 10 produits au maximum seront éligibles à l'offre.

- Connectez-vous sur le site* www.samsung.com/fr/promotions au plus tard le 16 octobre 2017 et sélectionnez l'offre « Distinguez-vous ».
- Créez votre compte Samsung ou identifiez-vous si vous avez déià un compte et remplissez le bulletin de participation en ligne.
- Imprimez le bulletin de participation pour le joindre à votre dossier de participation.
- *Si vous ne disposez pas d'accès Internet, appelez le 09 70 80 55 55 (appel non surtaxé du lundi au vendredi, de 9h à 19h). Un opérateur enregistrera votre demande et vous attribuera un code de participation.

Constituez votre dossier avec les éléments ci-dessous (conservez-en une copie avant envoi) :

- Votre bulletin de participation imprimé ou, si vous ne disposez pas d'accès à internet, votre code de participation hotline reporté sur la photocopie de votre preuve d'achat ou de location.
- Les ou l'étiguette(s) complète(s) originale(s) comportant le code-barres à 13 chiffres et le numéro IMEI à 15 chiffres, à découper sur l'emballage de votre ou vos produit(s) éligible(s) à l'offre (photocopie non acceptée). Seule l'étiquette découpée sur l'emballage sera prise en compte pour votre participation. L'étiquette présente sur le produit ne sera pas acceptée.
- La photocopie de la preuve d'achat ou de location (facture, ticket de caisse, confirmation de commande dans le cas d'un achat en ligne ou d'une location, contrat ou première facture de location) où apparaissent et sont entourés la date, le prix, et la référence du (ou des) produit(s) acheté(s) ou loué(s).
- Un IBAN + BIC** présents sur votre RIB (attention, ils sont obligatoires pour se faire rembourser).

**L'IBAN commence par FR (ou MC pour les comptes tenus à Monaco) et est suivi de 25 caractères, le code BIC est composé de 8 à 11 caractères et permet d'identifier un établissement bancaire

• Si vous êtes un professionnel, en complément des éléments ci-dessus, joindre la photocopie d'un justificatif d'activité professionnelle (inscription au RCS, inscription à la Chambre des métiers et de l'artisanat, inscription à l'Insee, extrait Kbis de moins de trois (3) mois, etc - liste non exhaustive).

ENVOYEZ VOTRE DOSSIER (les frais d'envoi du dossier ne seront pas remboursés)

Envoyez votre dossier avant le 16 octobre 2017 inclus^(a) (cachet de La Poste faisant foi) sous enveloppe suffisamment affranchie, à l'adresse suivante :

FACILITY Nº 170518

Si votre dossier respecte les conditions de l'offre, vous recevrez votre remboursement par virement bancaire dans un délai de 10 semaines (à compter de la date limite d'envoi des dossiers). Tout dossier illisible, incomplet, frauduleux, ne respectant pas les conditions de l'offre ou envoyé après le 16 octobre 2017 minuit (cachet de La Poste faisant foi) sera considéré comme non conforme et sera définitivement rejeté. Aucun dossier (incluant les pièces justificatives) ne sera restitué.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations vous concernant que vous pouvez exercer en écrivant à : Samsung Electronics France - Traitement des données personnelles - Ovalle CS2003 - Tuer Functior - 95484 Saint-Quenc Ceder.

Est qualifié de consommateur, au sens de l'ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 « toute personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas

dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ».

De Est qualifié de professionnel, au sens de l'ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 4 toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compté d'un autre professionnel »

(3) Si vous êtes établi en DROM COM (zone euro), votre banque est susceptible de prélever une commission.

⁽⁴⁾ En cas de réception de la première facture de location après le 16 octobre 2017, vous aurez la possibilité d'envoyer votre dossier au plus tard le 16 novembre 2017 (cachet de La Poste faisant foi).

SAMSUNG